

**PROJET DE PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
18 décembre 2024, 18h30, salle de mairie**

Secrétaire de séance : M. Aubrun Norbert

Personnes présentes (14) :

M. AUBRUN Norbert (NA), Mme BOUVET Isabelle (IB), M. CHATEL Grégory (GC),
M. DELAHAYE Georges (GD), Mme DURAND Nathalie (ND), Mme GAYRAUD Stéphanie (SG),
M. GENS Pierre-Yves (PYG), M. GUILLEMIN Arthur (AG), Mme LACHIZE-PICCINO Sandrine (SLP),
M. MARTIN Frédéric (FM), Mme PINTI Caroline (CP), M. PRÉVOST Grégory (GP),
Mme PUJOS Laëtitia (LP), Mme SANTOS-CANTERO Isabelle (ISC),

Dans le public, conseillère supplémenteaire : Mme THIBLET Sylvie.

Pouvoirs donnés (1) :

Mme NOVEL Régine, pouvoir donné à M. PREVOST GREGORY (pour cause maladie)

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- 1 Désignation du secrétaire de séance
- 2 Approbation du compte rendu du 30/11/24
- 3 Dépenses effectuées en vertu de la délégation de pouvoirs
- 4 Indemnités des conseillers titulaires d'une délégation
- 5 Subvention aux associations
- 6 Modification de la convention ADS (droit du sol)
- 7 Modification du système de protection sociale complémentaire des salariés
- 8 Convention Relais Petite Enfance de Belley
- 9 Adhésion à la Convention Globale de Territoire (CGT)
- 10 Délibération sur le régime des questions orales
- 11 Accord de vente du terrain avec le Bistrot de Brens
- 12 Informations diverses
- 13 Questions diverses

1. DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE : Norbert Aubrun

2. APPROBATION DU CR PROVISoire DU 30-11-2024

- Signalement de corrections nécessaires concernant la liste des présents aux délibérations (LP non cochée sur 4 délibérations).
- Demande de relecture par le secrétariat avant validation finale.

Décision : Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

3. DEPENSES EFFECTUEES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIR

- Présentation par SG
- 25000€ de factures émises par l'ancienne municipalité
- Pour information, 2 dépenses effectuées par la nouvelle municipalité :
85€ de sapin/ 220€ de bons d'achat au Cellier des 3 Pierres pour remercier le personnel de son entrée active dans la mandature

REVISION PLU	AGENCE DEPARTEMENTAL	2 160,00
NOTAIRE	ACHAT TERRAIN TOR	2 489,23
PLU	VERDI	4 945,20
ALIGNEMENT GRAND	GSM	1 195,20
ISOLATION	BUGEMAT	3 982,10
ENDUIT	BURDET	2 479,00
PARQUET ALGECO	DROG DECO	1 440,62
PARE BALLON	VISTALLI	5 200,00
PETIT MATERIEL	DROG DECO ET WELDOM	169,80
APERITIF 11 NOVEMBRE		107,85
CARTE CADEAUX EMPLOYES		220,00
POSTE		77,40
		24 466,40

4. INDEMNITES DES CONSEILLERS TITULAIRES D'UNE DELEGATION

Comme présenté dans l'organigramme le 30/11/24, afin que chaque pôle puisse tourner de manière efficace et autonome

210 €/mois par délégation, calculée sur une base de 1040 € (équivalente à 2 postes d'adjoint : 2x533,22= 1066,44€).

Détail des délégations

1. **Finances** : Analyse financière, réalisation des budgets (IB).
2. **Animation** : Organisation d'événements, actions sociales et relations associatives (RN).
3. **Affaires scolaires et jeunesse** : Gestion des locaux/ matériel, gestion du périscolaire (cantine, garderie, règlement, personnel) (GC).
4. **Travaux** : Voirie et bâtiments communaux + suivi de chantier (GP).
+ délégation au comité d'exploitation des eaux
5. **Affaires courantes et urgences** : Sécurité et gestion quotidienne (GD).
Vérification des actes d'état civil (naissances, mariages, décès)
Gestion du cimetière (concessions, règlements)
Elaboration de dossiers de subvention

Instruction des dossiers d'urbanisme

Organisation de la commission de contrôle de la liste électorale.

+ Délégué au SIEA (Syndicat Intercommunal d'Énergie et de l'e-communication) : éclairage public, fibre, bornes électriques, panneaux photovoltaïques...

+ Délégué au SHR (Syndicat du Haut-Rhône) : mise à jour des plans de protection communaux (PPMS, PCS), GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention Inondation)

Détails des avancées dans chaque domaine : il est rappelé que nous sommes élus depuis 3 semaines seulement et que nous découvrons des dossiers non finalisés

- **Finances** :

Rendez-vous avec le conseiller aux décideurs locaux, Karl Danis (mercredi 11/12/24)

Point sur les finances de Brens qui a mis en lumière des sommes à régulariser : 198000€ d'arriérés depuis juin + sommes à régulariser malgré relances en 2023-2022-2021,

Proposition d'accompagnement après un travail d'éclaircissement des finances et avant présentation en conseil municipal

Rendez-vous programmé avec David Terrade, comptable de la trésorerie d'Oyonnax le 12/02/25

- **Animation** : présentation par LP

Bilan très positif sur le repas des aînés du 15/12/24

Bon retour des aînés, de nombreux bénévoles présents, une animation variée, un travail apprécié sur les décorations

Projection sur les vœux du maire

- **Affaires scolaires et jeunesse** : GC

1^{er} service minimum du 05/12/24 organisé en 5 jours

Rencontre avec le Sou des Ecoles et les Délégués de Parents

Réalisation d'un questionnaire auprès des employés en vue de la réalisation des entretiens professionnels

Repas de Noël des enfants à la salle des fêtes le 19/12/24 (96 inscrits)

- **Travaux** : GP.

Branchement des armoires (panneaux photovoltaïques à la salle des fêtes)

Ralentissement effectué par LGT signalisation (Château Gaillard) : à l'intersection de Gotraz (rétrécissement quilles blanches)

devis de 32109,50€ TTC délibéré le 25/06/24 (9 présents, 14 votants, 6 abstentions pour dossier non présenté et incomplet) / obtention d'une subvention de 5 000€ (département)

La négociation par la nouvelle municipalité pour modifier ces travaux s'est avérée

infructueuse. En effet, le devis étant signé et la procédure ayant été accélérée le 19/11/24, l'entreprise en charge des travaux s'y est opposée.

Dangerosité signalée par les élus : aménagement de sortie de virage accidentogène (possibilité d'induire même l'accélération), panneau trop tardif, lignes blanches glissantes pour les 2 roues

- **Affaires courantes et urgences** : GD.

Intervention sur des travaux de fuite d'eau au Petit Brens signalée par un habitant

Signature d'une convention fourrière JC auto (gratuité, sur demande du maire ou du 1^{er} adjoint pour procéder à l'enlèvement de véhicules : cf Gotraz)

Lecture de la délibération : approuvée à l'unanimité.

5. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

- Présentée par CP en l'absence de RN : préparation conjointe
Dossier de subvention remis en avril 2024 : associations toujours en attente de subventions pour l'année 2024
- Maintien des subventions pour :
ALBEC (200€), ADAPT (200€),
Amicale des Sapeurs-Pompiers (1800€),
Harmonie Peyrieu-Brens (1000€),
Comité des fêtes (1950€ dont 950 une année sur 2 pour l'achat de lots à la course de la ST Michèle).
- Ajustement pour le Sou des Écoles : 12,50 €/enfant + 500 €/classe
vu en réunion début décembre avec GC
considérant que l'établissement d'une base fixe permettrait au Sou des Ecoles de mieux gérer leur budget
Proposition de subvention 2024 : 2550 € (124 enfants scolarisés, 58 partent en voyage scolaire – 2 classes).
- Majorations ponctuelles pour
Association sportive Peyrieu-Brens (+20% environ pour aider au financement de l'éclairage Led du terrain d'entraînement à Colomieu) soit 350€.
+150€ pour la chasse : achat de matériel pour l'entretien des chemins
- Annulation pour le Secours Populaire
- Refus d'attribution MRF (Savoie) pour participer à l'entretien des bâtiment un enfant scolarisé hors commune
- Conclusion sur +400€
+50€ pour le foot
+350€ pour le Sou mais subvention fluctuante selon les inscriptions scolaires
+1000 € pour le voyage scolaire de 2 classes
+ 950€ subvention exceptionnelle liée à la participation des lots de la St Michèle

La délibération est approuvée à l'unanimité.

6. CONVENTION SERVICE URBANISME

- Brens historiquement au sein de cette 1^{ère} mutualisation
- Réel soutien au maire : Code de l'urbanisme
- Renouvellement pour harmoniser les tâches urbanistiques et répondre aux évolutions législatives
- Coût par dossier étudié

La délibération est approuvée à l'unanimité.

7. MODIFICATION DE LA PROTECTION SOCIALE DES EMPLOYES

- Obligation à partir du 1^{er} janvier 2025
- Mise en place de la complémentaire prévoyance obligatoire
- pour les fonctionnaires/ contractuels (11 salariés).
- Participation communale fixée à 7 € par mois (minimum mais évolution possible au regard des budgets).
- soit 77€/mois et 924€/an
- Objectif : s'aligner sur les nouvelles politiques sociales, améliorer la protection sociale, améliorer l'attractivité de la fonction, harmoniser avec les droits du secteur privé

La délibération est approuvée à l'unanimité.

8. CONVENTION RELAIS PETITE ENFANCE

- Obligation au 1^{er} janvier 2025 : les communes doivent devenir organisatrices de l'accueil petite enfance en périscolaire et crèche
- 1^{ère} prise de contact fin 2023 avec Annie Delpon, représentante de la ville de Belley, adjointe en charge du social/famille/logement/politique de la ville/ santé et vice-présidente du CCAS
- Convention qui a déjà débuté en Septembre 2024
- 1106 €/an (calculé sur le nombre d'habitants) pendant 3 ans
- En partenariat avec Belley pour entamer une collaboration sur la gestion de la petite enfance
- Objectif : soutien aux assistantes maternelles et accompagnement des familles.
- Questions du débat : La somme est-elle fixée par rapport au nombre d'habitants ?
Les besoins ne sont-ils pas plutôt différents qu'une simple orientation aux familles ?
Réponse : oui, c'est un prix indexé sur le nombre d'habitants. C'est un début d'approche pour tendre vers des réponses plus concrètes par la suite en termes d'accueil d'enfants. Cela devient aussi une obligation au 1^{er} janvier 2025 pour les communes.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

9. ADHESION A LA CONVENTION GLOBALE DE TERRITOIRE (2025-2029)

- Partenariat avec plusieurs communes (Artemare, Belley, Brégner Cordon, Ceyzérieu Culoz-Béon/ Haut-Valromey, SIVOM) et la CCBS pour maintenir les financements de la CAF dans le domaine social.
- Renouvellement d'une convention sans laquelle les financements de la CAF seraient arbitrés
- Domaine d'actions sociales et familiales pour gagner en efficacité dans un domaine en tension

La délibération est approuvée à l'unanimité.

10. DELIBERATION SUR LES QUESTIONS ORALES

- Modification du régime datant d'avril 2021 limitant les droits d'expression des élus
- Objectifs :
 - Pour renforcer la démocratie et encourager le dialogue
 - Pour assurer la lisibilité des actions municipales
 - Pour favoriser l'information citoyenne
 - Pour permettre la réactivité sur des sujets urgents
 - Pour respecter le droit d'expression de chaque élu et de tout citoyen
 - Pour éviter toute interprétation subjective ou excessive visant à minorer les questions ou juger leur caractère prioritaire ou déplacé
 - Pour éviter une gestion opaque et centralisée

La délibération est approuvée à l'unanimité.

11. VENTE DU TERRAIN DU BISTROT DE BRENS

Il est demandé qu'AG sorte de la salle du conseil pour éviter tout conflit d'intérêt (porte fermée)

- Régularisation administrative d'un sujet abordé en décembre 2023
- 5€ le m² / 54m²
- pointe en bout du parking pour finaliser sa réfection prévue en mars 2025
- Janvier 2024 : proposition de signature d'un acte administratif pour éviter tout frais de notaire
- Dossier non finalisé à ce jour
- Décision conjointe entre le maire et le signataire de l'accord de passer par un acte notarial pour éviter tout conflit d'intérêt (impossibilité de l'acte administratif à ce jour du fait de la position d'élu d'AG)
- Frais de notaire aux alentours des 1000€ (soit majoration a minima de +200% du prix de vente)

La délibération est approuvée à l'unanimité (14 votes, AG ne participant pas au vote).

12. INFORMATIONS DIVERSES

- PLU
 - En attente de retour du cabinet Verdi
 - Vigilance de M. le Sous-préfet sur les délais entre la fin de l'enquête publique et la validation en conseil municipal afin d'éviter de faire une nouvelle enquête publique (coût environ 5000€)
 - Environ 10 000€ engagés de frais supplémentaires depuis 2020.
- POLICE MUNICIPALE
 - Bilan : excès de verbalisations sur Brens par rapport aux autres communes
 - Demande de rondes sur le parking de l'école et dans les quartiers (vigilance)
 - Renouvellement ou non de la convention à envisager en début d'année
- BULLETIN MUNICIPAL
 - Remerciement à ISC (+20h de travail)
 - Retour des corrections avant dimanche
 - Pour édition fin décembre et distribution début janvier.
- SERVICES TECHNIQUES
 - Finalisation de l'Algeco
 - Décoration de Noël
 - Instauration du service le mercredi sur l'école : des travaux déjà enclenchés

- **POINT CCBS : COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT**
Vote contre l'absorption de cette compétence par la CCBS en 2020
Compétence absorbée par la suite sous la mandature 2020-2024
Mise en garde contre l'assimilation totale du budget (300 000€ environ entre l'eau et l'assainissement) malgré la conviction que la municipalité conserverait 75% du budget (ancienne municipalité)
Nombreuses interventions pour mettre en place des services (séparatif eaux pluviales, lagunage) par l'intermédiaire d'emprunts : refus de l'ancienne mandature

Conclusion

Absorption totale du budget

Brens n'est plus dans les communes prioritaires (phase 3 ou 4 des travaux)

D'autres communes ont procédé à des emprunts pour l'amélioration de leur réseau : Brens par le biais du transfert participe au paiement de leurs travaux

Augmentation du prix de l'eau :

Les réseaux et les structures sont vieillissants.

Des travaux doivent être effectués pour que l'Etat ne soit pas amendé.

L'eau doit payer l'eau

2.98€ le m² à terme

Il n'est plus temps de s'opposer, il convient maintenant de coconstruire

La séance est levée à 20h30.

Le maire,
Sandrine LACHIZE-PICCINO

Secrétaire de séance,
Norbert AUBRUN